

INFORMATION GÉNÉRALE

Qu'est ce qu'un OGEC ?

Définition :

- L'OGEC : organisme de gestion de l'enseignement catholique est une association loi de 1901 voulue par l'enseignement catholique pour être au service de l'établissement d'enseignement en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale.

Les missions de l'OGEC

Responsable de gestion de l'établissement, l'OGEC assure :

- La gestion financière et comptable de l'établissement
- L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier
- La fonction employeur des personnels non enseignants.

Les membres de l'OGEC

- L'OGEC est composé de membres, bénévoles et élus, qui apportent leur expérience de gestionnaire pour veiller au bon fonctionnement juridique et financier de l'établissement dans le respect des orientations de l'enseignement catholique.

Le conseil d'administration se réunit chaque trimestre scolaire et est composé de membres de droit et de membres élus (ils sont admis par le CA sur demande d'adhésion écrite).

Il n'est pas obligatoire, contrairement à l'APEL, d'avoir un enfant scolarisé dans l'école pour être membre de l'OGEC. Après l'élection des administrateurs, le CA élit en son sein le bureau. Ce dernier considéré comme « la cheville ouvrière » du CA est composé au minimum du président, du trésorier et du secrétaire.